



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DE LA CORSE-DU-SUD**

**Recueil Spécial N° 15
du 30 juillet 2009**

**Délégation et Subdélégations
de signature**

Publié le 30 juillet 2009

Le contenu intégral des textes/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SOMMAIRE

PAGES

Préfecture Maritime de la Méditerranée

3

- Arrêté Préfectoral N° 111/2009 du 28 juillet 2009 portant délégation de signature (Commissaire général de la marine Jean-Loup Velut).....

4

Trésorerie Générale

7

- Arrêté n° 2009-0770 du 15 juillet 2009 portant subdélégation de signature (actes administratifs).....

8

- Arrêté n° 200-0771 du 15 juillet 2009 portant subdélégation de signature (actes administratifs).....

9

Le recueil des actes administratifs peut être consulté dans son intégralité sur le site :
www.corse.pref.gouv.fr, rubrique : Recueil des actes administratifs.

Il peut aussi être consulté en version papier sur simple demande aux guichets d'accueil de la
Préfecture de la Corse-du-Sud, ainsi qu'auprès de la Sous-Préfecture de Sartène.

[Préfecture Maritime de la Méditerranée](#)



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE



Toulon, le 28 juillet 2009

Division « Action de l'Etat en mer »
BP 912 – 83800 Toulon Armées
Bureau réglementation du littoral

Tél. : 04.94.02.09.74
Fax : 04.94.02.13.63

ARRETE PREFECTORAL N° 111 /2009
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le vice-amiral d'escadre Yann Tainguy,
préfet maritime de la Méditerranée

- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- VU le décret du 16 mars 2009 portant nomination du préfet maritime de la Méditerranée,
- VU le décret du 23 juin 2009 portant nomination de l'adjoint au préfet maritime de la Méditerranée,
- VU l'ordre du 14 septembre 2007 relatif à la prise de fonctions du chef de la division « action de l'Etat en mer »,

.../...

N°11 délégué de signature

ARRETE

ARTICLE 1

Le commissaire général de la marine Jean-Loup Velut, adjoint au préfet maritime de la Méditerranée, a délégation pour signer, au nom du préfet maritime de la Méditerranée, les arrêtés préfectoraux à caractère temporaire, les décisions d'assentiment et les avis relevant des attributions du préfet maritime.

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les arrêtés préfectoraux à caractère permanent,
- les décisions de refus d'autorisation,
- les décisions d'interdiction.

ARTICLE 2

En l'absence du commissaire général de la marine Jean-Loup Velut, la délégation de signature prévue à l'article 1 est accordée à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Bruno Leroy, chef de la division "action de l'Etat en mer" de la préfecture maritime de la Méditerranée, en ce qui concerne les décisions d'assentiment et les avis relevant des attributions du préfet maritime.

Sont exclus de la présente délégation de signature:

- les arrêtés préfectoraux à caractère permanent,
- les arrêtés préfectoraux à caractère temporaire,
- les décisions de refus d'autorisation,
- les décisions d'interdiction.

ARTICLE 3

L'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Bruno Leroy, chef de la division "action de l'Etat en mer" de la préfecture maritime de la Méditerranée reçoit délégation pour signer au nom du préfet maritime de la Méditerranée tous types de correspondance de service courant, constituant des actes préparatoires à un engagement ou à une décision ressortissant à la compétence du préfet maritime.

ARTICLE 4

En l'absence de l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Bruno Leroy, chef de la division "action de l'Etat en mer", l'officier ou le fonctionnaire désigné par un ordre particulier pour exercer la suppléance du chef de la division reçoit délégation pour signer au nom du préfet maritime de la Méditerranée tous types de correspondance de service courant, constituant des actes préparatoires à un engagement ou à une décision ressortissant à la compétence du préfet maritime.

.../...

ARTICLE 5

L'arrêté préfectoral n°029/2009 du 28 mars 2009 portant délégation de signature est abrogé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a vertical line and a horizontal crossbar, resembling the letters 'PH'.

Trésorerie Générale



Trésorerie Générale de Corse
et de la Corse-du-Sud
France domaine

Arrêté n° 2009-0770 du 15 juillet 2009 portant subdélégation de signature (actes administratifs)

- Vu** le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert de compétence de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique, en matière domaniale,
- Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le décret du Président de la République du 24 juillet 2008, nommant Monsieur Albert AGUILERA, trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier payeur général de la région Corse ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2008-1030 en date du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Albert AGUILERA, trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier payeur général de la région Corse ;
- Sur** proposition du trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier-payeur général de la région Corse

ARRETE

- ARTICLE 1** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes relevant de leurs attributions et compétences annexées au présent arrêté, aux chefs de service suivants :
- Monsieur Dominique GROSJEAN, Chef des Services du Trésor,
 - Monsieur Michel GAUBERT, Receveur des Finances,
 - Monsieur Jean-Marie BARLET, Trésorier Principal.
- ARTICLE 2** : Le trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier-payeur général de la région Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Trésorier-Payeur Général de Corse
Trésorier-Payeur Général de la Corse-du-Sud**

Albert AGUILERA



Trésorerie Générale de Corse
et de la Corse-du-Sud
France Domaine

Arrêté n° 2009-0771 du 15 juillet 2009 portant subdélégation de signature (actes administratifs)

- Vu** le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert de compétence de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique, en matière domaniale,
- Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le décret du Président de la République du 24 juillet 2008, nommant Monsieur Albert AGUILERA, trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier payeur général de la région Corse ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2008-1029 en date du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Albert AGUILERA, trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier payeur général de la région Corse ;
- Sur** proposition du trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier-payeur général de la région Corse

ARRETE

- ARTICLE 1** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes relevant de leurs attributions et compétences annexées au présent arrêté, aux chefs de service suivants :
- Monsieur Dominique GROSJEAN, Chef des Services du Trésor,
 - Monsieur Michel GAUBERT, Receveur des Finances,
 - Monsieur Jean-Marie BARLET, Trésorier Principal.
- ARTICLE 2** : Le trésorier-payeur général du département de la Corse-du-Sud, trésorier-payeur général de la région Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Trésorier-Payeur Général de Corse
Trésorier-Payeur Général de la Corse-du-Sud**

Albert AGUILERA